

**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

**Assemblée générale
14 juin 2007
Procès-verbal**

L'association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) a tenu sa première assemblée générale le jeudi 14 juin 2007, à partir de 16h55, dans l'amphithéâtre Liard de la Sorbonne.

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été successivement examinés :

1. Rapport d'activité 2006-2007

Le professeur Bertrand Seiller, Président de l'AFDA, rappelle les conditions de la création de celle-ci, qui a permis de doter le droit administratif français d'une institution analogue à celles que nombre de pays comparables (Allemagne, Italie, notamment) connaissent depuis longtemps. Il indique que l'association compte à ce jour 279 adhérents, auxquels il exprime ses remerciements pour leur soutien.

L'analyse de la composition de l'association, établie sur la base du chiffre de 250 adhérents alors disponible, donne les résultats suivants : 85 % sont universitaires (96 professeurs, 38 maîtres de conférences, 60 doctorants, 13 laboratoires) ; les 15 % extérieurs à l'alma mater se répartissent en plusieurs catégories : fonctionnaires, membres de la juridiction administrative, avocats. Le Président relève avec intérêt que la cour administrative d'appel de Paris ainsi que l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation ont adhéré.

L'association a organisé, le 29 novembre 2006, une journée d'études consacrée au cinquantième anniversaire des « Grands arrêts de la jurisprudence administrative ». 150 personnes environ étaient présentes. Les actes ont été rapidement publiés dans la Revue française de droit administratif, 2007, n° 2.

La création d'un prix de thèse de l'AFDA manifeste la volonté de celle-ci d'encourager la jeune doctrine. Le président rappelle que, quelques minutes auparavant, le prix 2007 a été remis à M. Thomas Pez pour sa thèse relative au risque dans les contrats administratifs.

L'association organisera un colloque de 2 jours chaque année, au cours duquel l'assemblée générale se tiendra. Le premier, consacré à la personnalité publique, pouvait difficilement ne pas avoir lieu à Paris. Celui de 2008 sera accueilli, fin mai-début juin, par la faculté de droit de Nancy. Il portera sur la compétence. En 2009, c'est la faculté de droit de Montpellier qui recevra le colloque de l'AFDA.

Le Président tient à remercier les 9 laboratoires ou facultés qui ont soutenu l'organisation du colloque de 2007, dont les actes seront publiés chez Litec, dans la collection « Débats et colloques ».

Le site Internet de l'AFDA est en passe d'être ouvert. Grâce à lui, l'association entend notamment diffuser auprès de ses adhérents toute information relative aux activités de recherche : projets de colloques, soutenances de thèses etc. Cela suppose que l'information remonte des facultés de droit, dans lesquelles il serait donc souhaitable que l'AFDA dispose de correspondants. Ce site devrait également comprendre un annuaire des adhérents (les coordonnées personnelles ne seront pas divulguées sauf accord des intéressés).

Le président insiste aussi sur la nécessité de développer des coopérations internationales.

Il adresse finalement divers remerciements. En premier lieu, aux membres du conseil d'administration pour le travail accompli et tout particulièrement au professeur Benoît Plessix qui a accepté et remarquablement rempli la lourde fonction de trésorier. En second lieu, à l'Université Paris II qui a dès l'origine soutenu l'AFDA, notamment en permettant au conseil d'administration de se réunir à l'Institut Cujas. Il n'oublie pas de rendre un juste hommage au dévouement et à l'efficacité de Mme Pillant-Gomez.

Ce rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier 2006-2007

Ce rapport est présenté par le professeur Benoît Plessix, trésorier de l'association.

Après avoir rappelé que l'association dispose d'un compte au CIC, agence du Panthéon, M. le professeur Benoît Plessix envisage successivement les recettes et les dépenses.

Les recettes de l'association sont pour le moment exclusivement constituées des cotisations de ses adhérents (dont les montants variables sont rappelés). A ce jour, le montant des cotisations versées s'élève à 10210 euros. Pour l'organisation du colloque sur la personnalité publique, l'AFDA a bénéficié du soutien de divers facultés ou centres de recherche à hauteur de 6300 euros (sans compter la prise en charge directe de certaines dépenses). Il faut y ajouter un versement du BQR de l'Université Paris I (CERAP, dirigé par le professeur Maryse Deguerge) pour 2000 euros.

Côté dépenses, mises à part les fournitures courantes, 5 postes se dégagent :

- 397 euros pour une assurance contractée auprès de la MACIF
- 1799 euros pour la journée d'études des GAJA (les frais du cocktail ayant été acquittés par les éditions Dalloz).
- 2212 euros pour la création du site Internet
- 1000 euros pour le prix de thèse
- Colloque sur la personnalité publique dont le financement a été précisé ci-dessus.

Il résulte de cela que le compte de l'association présente au 13 juin 2007 un solde créditeur de 4542,82 euros.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3. Programme d'activités 2007-2008

Il comprend d'abord le colloque de Nancy dont il a déjà été fait état plus haut. Le financement de cette manifestation, dont la principale cheville ouvrière sera le professeur Benoît Plessix, devrait être assuré par l'association, la faculté de droit de Nancy et les collectivités locales.

A la fin de l'année 2007, probablement en novembre, une journée d'études organisée conjointement avec l'Institut français de science administrative (IFSA), se tiendra à Paris. Elle aura pour thème le droit administratif vu par l'administration.

Le rythme annuel de travail de l'AFDA sera donc à deux temps : un colloque de deux jours et une journée d'études. La deuxième manifestation de cette sorte devrait être organisée par les Universités de Lyon II et III, en 2008, sur un thème qui est encore à déterminer.

S'agissant des relations internationales, l'AFDA sera associée à la deuxième session de rencontres franco-italiennes qui auront lieu les 12 et 13 octobre 2007.

Sur ce thème, le professeur Michel Fromont suggère qu'il serait utile de se rapprocher des collègues suisses (romans en particulier). Le professeur Dominique Maillard exprime le souhait que des relations soient nouées avec les pays francophones d'Afrique, notamment ceux du Maghreb. Répondant aux craintes exprimées par le Président, un adhérent relève que l'agence universitaire de la francophonie pourrait ici apporter un soutien financier.

A une question concernant le rôle que pourrait jouer l'AFDA dans le financement de l'accès de ses adhérents aux bases de données des éditeurs juridiques, il est répondu, après discussion, que ce financement relève plutôt des universités.

Répondant à une demande, le Président précise que l'AFDA envisage de mettre sur pied une journée « jeune chercheur » mais l'organisation en sera lourde et coûteuse.

4. Présentation du site Internet.

Le professeur Sophie Nicinski, qui s'est activement occupée de cette affaire, annonce que le site est quasiment prêt. Elle donne diverses précisions relatives à son contenu.

L'insertion d'un lien avec les éditeurs juridiques, donnant un accès immédiat aux dernières parutions en droit administratif, est en cours de négociation.

Le site rapportera l'ensemble des activités des l'association.

Un résumé de la thèse du lauréat du prix de thèse de l'AFDA y figurera.

Le site donnera aussi toutes informations sur les activités de recherche des facultés. Le professeur Sophie Nicinski en appelle à cet égard à la bonne volonté des correspondants.

La mise en place d'un forum de discussion, lourd à gérer, est envisagée mais pour plus tard.

5. Mise en place de « correspondants » de l'AFDA dans chaque université ou organisme adhérent.

Sur cette question, déjà évoquée, le Président rappelle la nécessité de faire « remonter » l'information des facultés ou centres de recherche pour pouvoir la diffuser. Les candidatures sont les bienvenues.

6. Principe et modalités d'un éventuel complément du conseil d'administration en 2008

Le professeur Bertrand Seiller rappelle qu'aux termes des statuts, ledit complément aurait dû être réalisé lors de la présente assemblée générale. Mais la question est assez complexe. En particulier, du fait de l'élection à l'Université Paris II de deux des membres du conseil d'administration, le nécessaire équilibre Paris-Province se trouve compromis. Par ailleurs, la présence de maîtres de conférences apparaît souhaitable.

Sur ces bases, une discussion s'engage sur le principe et les modalités du complément. En particulier, la présence de collègues étrangers au conseil d'administration, évoquée par certains, apparaît difficilement praticable. Finalement, les orientations qui devraient présider à la désignation des nouveaux membres lors de l'assemblée générale de 2008 (rappelées ci-dessus) sont approuvées mais plusieurs s'interrogent sur l'opportunité d'aller jusqu'à 15 membres, ce qui pourrait rendre difficile le fonctionnement du conseil ; cette question sera reprise lors de la prochaine assemblée générale. S'agissant des modalités de candidature, une date limite de dépôt devrait être fixée (au 15 mai 2008 probablement) ; une lettre de candidature et un CV pourraient être demandés.

7. Questions diverses

La question de la participation des centres de recherche à l'élaboration des projets de colloque est abordée. La discussion de ces projets est à l'évidence impossible en assemblée générale et ne peut raisonnablement se faire qu'en conseil d'administration. Un appel à communications sur la base du programme scientifique établi par ledit conseil mérité réflexion.

Le souhait de voir des colloques faisant une plus grande place aux débats est exprimé. La nécessité d'établir des liens entre le site Internet de l'AFDA et d'autres sites de droit administratif est, finalement, soulignée.

Après avoir remercié les membres présents, le Président lève la séance.